Composition de l'équipe pluridisciplinaire

- Ergothérapeutes
- Neuropsychologue
- Secrétaire médicale
- Cadre de santé



L'équipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation Erdre et Loire intervient sur tout le territoire du Pays d'Ancenis ainsi qu'Orée d'Anjou.



Partenariat:



Établissement support



Établissement partenaire



Établissement partenaire



Établissement partenaire



Coordonnées de l'équipe :

eaar@ch-erdreloire.fr 06.27.85.54.34



Équipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation (EAAR) Erdre-Loire





A qui est destiné cette EAAR ?

Personnes âgées de plus de 60 ans en situation de handicap et/ou présentant une fragilité sur le plan médical, psychologique, social et environnemental



Tous les professionnels du premier recours :

- Médecins traitants,
- Infirmiers libéraux,
- Kinésithérapeutes
- Pôle de santé
- Services d'aide à domicile,
- ♣ SSIAD
- Services hospitaliers
- Bailleurs sociaux
- Maison Départementale de l'Autonomie
- ♣ UDAF, ATMP
- ₽ CLIC
- Mais aussi les familles et les usagers

Vous pouvez contacter directement l'Équipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation Erdre et Loire par téléphone ou par mail (voir au verso)



>> FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

Appui—Adaptation—Réadaptation:

- Evaluer et anticiper la perte d'autonomie
- Soutenir la personne et ses aidants
- Etre en appui des professionnels
- **Limiter les hospitalisations**
- Identifier les besoins d'aménagement et d'organisation de l'environnement de la vie quotidienne
- Adapter précocement le milieu de vie, préconiser les aides techniques et le suivi de leurs mises en place
- Un accompagnement à l'entrée en établissement



Que va-t-il se passer?

Appel de la secrétaire médicale pour fixer une visite.

Visite(s) à domicile pour évaluation personnalisée de la situation

Relais auprès de professionnels et/ou partenaires selon les besoins identifiés

Quel est le coût et la durée de l'intervention de l'EAAR ?

Aucune participation financière n'est demandée car ce service est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire.

L'intervention est limitée à trois mois puis les professionnels exerçant au domicile prennent le relais.